

CONSEIL MUNICIPAL DE MERVENT
REUNION DU VENDEDI 10 JUILLET 2026 à 20h30
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MERVENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances en la mairie de MERVENT, sous la présidence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2026.

Présents : BOBINEAU Joël, SPENNATO Fabienne, SABOURAUD Damien, CLIQUENNOIS Marie-Bernadette, BONNEAU Stéphane, VASSEAUD Céline, NAULET Jean-Pierre, COLAS René-Louis, DUPONT Adrien, METAIS Sabrina, LEMARCIS Nathalie, BOBINEAU Annie et CORBANESE Tony.

Absente excusée : SUIRE Angélique donne pouvoir à SPENNATO Fabienne et MATHÉ Alexandre donne pouvoir à CORBANESE Tony.

Secrétaire de séance : COLAS René-Louis

Rappel de l'ordre du jour de la séance :

- 1 – Arrêt du PV de la réunion de conseil municipal du 05 juin 2026**
- 2 – Suivi des travaux et projets en cours :**
 - Salle des Douves : avenants aux lots 6 et 7**
 - Cabinet médical : point sur le dossier de sinistre**
- 3 – Voirie**
- 4 – Point sur le projet d'aménagement de l'aire de camping-cars**
- 5 – Compte-rendu des différentes réunions**
- 6 – Lotissement « Les Hauts du Lac » : transfert à la commune des espaces et des équipements communs**
- 7 – Acquisition d'une parcelle cadastrée section C n° 1972**
- 8 – Demande de subvention exceptionnelle de l'association « Espoir Merventais Pétanque »**
- 9 – Tarifs :**
 - Repas cantine scolaire**
 - Garderie**
- 10 – Avenant à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Géo Vendée**
- 11 – Délibérations et questions diverses**

1 – Arrêt du PV de la réunion de conseil municipal du 05 juin 2026 :

➤ Le Procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 est approuvé tel qu'il a été rédigé.

2 – Suivi des travaux et projets en cours :

Salle des Doves

➤ Monsieur le Maire informe que les travaux n'ont pas beaucoup avancé depuis la dernière réunion de conseil, surtout le lot « menuiseries extérieures aluminium » attribué à l'entreprise Jubien. Il énumère les choses restantes à faire :

- L'installation des butées des portes extérieures de la salle des Doves,
- L'installation de la rampe de l'escalier menant au hall de la mairie,
- L'installation de la prise food-truck dans la cuisine,
- La reprise de l'habillage du poteau extérieur de la salle des Doves,
- La pose d'un appui de fenêtre à côté de la pompe à chaleur,
- La pose du bardage autour de la pompe à chaleur,
- Remonter l'écran de la salle et installer une protection,
- Changer les 2 marquises de l'entrée de la mairie qui ont été abimées durant les

travaux.

Des odeurs désagréables s'émanant du SAS d'entrée, la mise en œuvre de grille d'entrée d'air dans le SAS va être installée.

Il confirme la réception du devis de la SARL Menuiserie Gauriau concernant la pose de cimaise et de protection derrière le bar. Le montant s'élève à 1 385.00 € HT. Monsieur le Maire a demandé à ce qu'une porte soit installée dans les sanitaires, entre l'accès aux toilettes des femmes et les urinoirs afin de créer plus d'intimité ; en attente du devis de la SARL Menuiserie Gauriau.

La mise en route de l'ascenseur est prévue pour le mois de septembre.

- Salle des Doves : avenants aux lots 6 et 7 :

➤ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 01 au lot n° 06 du marché de travaux concernant la mise en accessibilité de la mairie et rénovation énergétique de la salle dite de la mairie. Les travaux non réalisés par l'entreprise sont l'huissierie bois, la création d'une plateforme et rampe en bois, le porte-étiquette ainsi que le changement d'un bloc porte dans le local de rangement ont engendré la moins-value suivante :

⇒ Lot n° 06 : Menuiseries intérieures bois – habillage de façade
Montant HT initial : 42 890.77 € (51 468.92 € TTC)
Avenant n° 1 HT : -10.50 € (-12.60 € TTC)
Nouveau montant HT : 42 880.27 € (51 456.32 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✚ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°01 au lot n°06.

➤ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 01 au lot n° 07 du marché de travaux concernant la mise en accessibilité de la mairie et rénovation énergétique de la salle dite de la mairie. Les travaux non réalisés par l'entreprise sont le faux-plafond décoratif et l'extension – cloisons-isolations qui engendrent la moins-value suivante :

⇒ Lot n° 06 : Cloisons – plafonds - isolation
Montant HT initial : 43 136.66 € (51 763.99 € TTC)
Avenant n° 1 HT : -3 404.94 € (-4 095.93 € TTC)
Nouveau montant HT : 39 731.72 € (47 678.06 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✚ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°01 au lot n°07.

- Cabinet médical : point sur le dossier de sinistre :

➤ Monsieur le Maire rappelle que suite à la création d'un cabinet médical, une fuite sur une canalisation d'eau a causé des écoulements d'eau et a endommagé les embellissements de plusieurs pièces du local faisant apparaître des moisissures. Une ouverture de sinistre a été fait auprès de l'assurance de la commune puis un expert est venu constater. Le montant du dommage est estimé à 4 745.30 € soit 588.00 € TTC de nettoyage et 4 157.30 € TTC de peinture. Un premier acompte de l'assurance a été versé. Les travaux sont prévus pour le mois de septembre.

Climatisation pour la MAM et le cabinet d'esthétique

➤ Au vu des fortes chaleurs, deux devis ont été demandés auprès de l'entreprise ADG pour l'installation d'une climatisation dans les bâtiments de la MAM et du cabinet d'esthétique/ostéopathie.

Monsieur le Maire présente celui de la MAM au Conseil Municipal. Il comprend l'installation d'une pompe à chaleur réversible, elle desservirait les 2 dortoirs, le couloir et la pièce principale. Le montant du devis s'élève à 8 723.65 € HT. Le Conseil Municipal accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire présente ensuite celui du cabinet d'esthétique/ostéopathie au Conseil Municipal. Une pompe à chaleur sera installée pour desservir l'ensemble du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✚ Accepte de confier les travaux d'installation de climatisation à l'entreprise ADG pour un montant de 10 395.30 € HT.

✚ Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et documents relatifs à ce dossier.

Salle Jean-Louis Ripaud

➤ Un réajustement du devis a été demandé auprès de l'entreprise ADG concernant les dimensions de l'écran pour le vidéoprojecteur. Monsieur Stéphane BONNEAU rappelle qu'à la réunion de conseil précédente, la dimension de l'écran recommandée était de 225 cm x 300 cm mais que le Conseil Municipal le trouvait trop petit. La taille de l'écran proposée sur le nouveau devis est de 250 cm x 400 cm cependant l'entreprise ADG préconise de choisir le plus petit. Le montant de l'écran de 225 cm x 300 cm est de 1 051.71 € HT et celui de 250 cm x 400 cm est de 2 3510.07 € HT.

Monsieur Stéphane BONNEAU en a profité pour demander à l'entreprise ADG s'il était possible d'installer une climatisation au vu de la superficie et des baies vitrées. Pour l'entreprise c'est possible, une étude va être nécessaire. Les entreprises SARL Menuiserie GAURIAU et SARL Menuiserie GRELLIER ont été sollicitées pour la réhabilitation des dalles du plafond ; en attente du devis. Elles ont également été interrogées sur la possibilité d'installer une climatisation. Les deux entreprises préconisent, pour limiter la chaleur, la mise en place de volets roulants extérieurs sur les baies de la salle ou la pose de brise soleil orientable intérieur sur toutes les baies ; en attente des devis.

3 - Voirie :

➤ Monsieur Damien SABOURAUD informe au Conseil Municipal que les travaux de voiries 2025/2026 ont été achevés. Il reste seulement le chemin communal de la Petite Perrure, il sera réalisé la semaine prochaine tout comme le carrefour de la Route du Lac et de la Rue de la Vallée, qui commenceront à la rentrée de septembre.

Quelques élus soulèvent le problème de repousse d'herbe après réhabilitation, Monsieur Damien SABOURAUD a questionné l'entreprise Rineau TP qui l'explique par le fait qu'ils ne peuvent plus traiter. Il se rendra sur place pour constater de nouveau.

4 – Point sur le projet d'aménagement de l'aire de camping-cars :

➤ Monsieur Damien SABOURAUD informe qu'un rendez-vous avec Aire Services aura lieu mercredi 15 juillet à 14h00.

Il s'est rendu sur plusieurs aire de camping-car des communes avoisinantes pour en connaître leur fonctionnement. Il fait un point au Conseil Municipal :

- L'aire de Coulonges sur l'Autize se situe sur un ancien camping, il travaille avec Camping-Car Park,
- L'aire de Fontenay-Le-Comte dispose d'une sécurisation posée par leur soin et qui est en gestion libre,
- L'aire de Vouvant travaille avec Aire Services,
- L'aire de Nieul sur l'Autize ne dispose pas de barrière cependant une borne eau et une borne électrique est en accès payant,
- L'aire de Benet travaille avec Aire Services,
- L'aire de Maillezais dispose d'une sécurisation posée par leur soin et qui est en gestion libre,
- L'aire de Maillé se situe à côté d'un camping, elle dispose d'une borne eau, d'une borne électricité et d'une vidange en accès payant,
- L'aire de Damvix travaille avec Camping-Car Park.

5 – Compte-rendu des différentes réunions :

Conseil d'école

➤ Madame Fabienne SPENNATO et Madame Angélique SUIRE ont assisté au dernier conseil d'école. Il en ressort un effectif de fin d'année de 57 élèves. Un effectif estimé l'année prochaine à 58 élèves. Le voyage scolaire a obtenu que de très bons retours. Madame Fabienne SPENNATO énumère les projets pour l'année 2026/2027. Le Conseil Municipal se pose de nouveau la question d'un futur RPI pour les années à venir ; affaire à suivre.

Réunion PLUiH

➤ Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion concernant le PLUiH qui était un rappel pour les anciens élus mais une réunion d'information pour les nouveaux élus.

Réunion Vendée Eau

➤ Monsieur le Maire fait un résumé de la réunion de Vendée Eau. Les points qui ont été abordés étaient la consommation de l'eau, l'évaporation de l'eau au-dessus des barrages ainsi que les pertes d'eau sur les réseaux en eau potable.

Commission attribution des logements – Vendée Logement

➤ Madame Marie-Bernadette CLIQUENNOIS a été convoquée à deux commissions d'attribution des logements concernant des logements Vendée Logement qui se libèrent. Deux familles de 3 enfants ont été choisies.

Commission santé – solidaire

➤ Madame Marie-Bernadette CLIQUENNOIS s'est rendue à une réunion organisée par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, sujets abordés : le contrat local de santé, présentation du conseiller numérique et l'aire des gens du voyage.

Comité Consultatif Action Sociale

➤ Une réunion en mairie a eu lieu avec les membres du comité consultatif action sociale afin de préparer la Quinzaine Bleue et d'identifier les personnes vulnérables sur la commune.

Réunion tourisme

➤ Monsieur Damien SABOURAUD a assisté à la réunion tourisme, les démarches concernant le schéma d'accueil en forêt reprendront en septembre.

Rencontre avec Elior

➤ Madame Fabienne SPENNATO a demandé un rendez-vous avec le responsable d'Elior afin de faire un point sur la quantité et les menus proposés.

Commission « Environnement – Transitions – Mobilités et Transports »

➤ Madame Céline VASSEAUD a assisté à la première commission « Environnement – Transitions – Mobilités et Transports » organisée par la Communauté de Communes Pays Fontenay-Vendée.

6 – Lotissement « Les Hauts du Lac » : transfert à la commune des espaces et des équipements communs :

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur PENNING DE VRIES Wilhelmus, gérant de la SCI Haut du Lac Mervent, souhaite rétrocéder à la commune, à titre gratuit, les espaces et équipements communs du lotissement « les Hauts du Lac » comprenant la voirie, les réseaux et les espaces verts.

Il est précisé que le classement de ces équipements dans le domaine public communal fera l'objet d'une délibération ultérieure, après leur transfert de propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ Approuve le transfert à la commune de Mervent des espaces et équipements communs du lotissement « Les Hauts du Lac », comprenant la voirie, les réseaux et les espaces verts.

✎ Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du lotisseur.

✎ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

7 – Acquisition d'une parcelle cadastrée section C n° 1972 :

➤ Suite à l'accord de Monsieur Antoine BERNARD et de Madame Claire MIMAUULT de vendre une partie de leur parcelle section C n° 671 à la commune afin d'y implanter la future station d'épuration, un bornage a eu lieu. La parcelle section C n° 1972 a été créée d'une surface de 3 511 m². Le prix de vente de cette parcelle a été fixé à 5 000.00 €, les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Une fois cette acquisition réalisée, la commune mettra cette parcelle à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée au moyen d'un bail emphytéotique afin de permettre la réalisation et l'exploitation de la future station d'épuration, pour un loyer de 0.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ Décide d'acquérir la parcelle de terrain C 1972, d'une superficie de 3 511 m² pour un montant de 5 000.00 €.

8 – Demande de subvention exceptionnelle de l'association « Espoir Merventais Pétanque » :

➤ Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Espoir Merventais Pétanque » qui subit des problèmes financiers pour payer ses fournisseurs

suite à l'organisation du concours de pétanque du 17 juin 2026. L'association demande une subvention de 320.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ Accepte de verser une subvention exceptionnelle à l'association Espoir Merventais Pétanque à hauteur de 150.00 €.

9 – Tarifs :

Repas cantine scolaire

➤ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attendre la revalorisation d'Elor avant de réévaluer les tarifs des tickets de cantine. Le Conseil Municipal est favorable avec cette proposition.

Garderie

➤ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de l'accueil périscolaire :

- 0,80 € la ½ heure de garde par mois et par famille
- 1,45 € par heure de 1 à 10 heures de garde par mois et par famille
- 1,25 € par heure de 10,5 à 20 heures de garde par mois et par famille
- 1,15 € par heure de 20,5 à 30 heures de garde par mois et par famille
- 0,95 € par heure de 30,5 à 40 heures de garde par mois et par famille
- 0,85 € au-delà de 40 heures de garde par mois et par famille

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de l'accueil périscolaire comme suit, à compter de la rentrée scolaire 2026/2027 :

- 0,85 € la ½ heure de garde par mois et par famille
- 1,50 € par heure de 1 à 10 heures de garde par mois et par famille
- 1,30 € par heure de 10,5 à 20 heures de garde par mois et par famille
- 1,20 € par heure de 20,5 à 30 heures de garde par mois et par famille
- 1,00 € par heure de 30,5 à 40 heures de garde par mois et par famille
- 0,90 € au-delà de 40 heures de garde par mois et par famille

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ Décide de revaloriser le prix de l'accueil périscolaire et d'appliquer les tarifs suivants, à compter de la rentrée scolaire 2026/2027 :

- 0,85 € la ½ heure de garde par mois et par famille
- 1,50 € par heure de 1 à 10 heures de garde par mois et par famille
- 1,30 € par heure de 10,5 à 20 heures de garde par mois et par famille
- 1,20 € par heure de 20,5 à 30 heures de garde par mois et par famille
- 1,00 € par heure de 30,5 à 40 heures de garde par mois et par famille
- 0,90 € au-delà de 40 heures de garde par mois et par famille

10 – Avenant à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Géo Vendée :

➤ Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée, approuvé par arrêté du Préfet de la Vendée n° 2025-DCL BCL-456 du 27 juin 2025, publié le 30 juin 2025, a pour objet de mutualiser à l'échelle départementale des compétences, des outils et des services dans le domaine du géonumérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres.

Les missions détaillées figurent dans la convention constitutive approuvée par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions de la convention constitutive, chaque membre du GIP doit préalablement approuver l'avenant et autoriser sa signature.

L'approbation du présent avenant et sa signature par les membres sont données sous réserve de son adoption par l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée ainsi que de l'accomplissement des formalités administratives et préfectorales requises.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'approuver l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée.

↳ D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

↳ Donne pouvoir à Monsieur Adrien DUPONT, représentant titulaire, ou Monsieur Tony CORBANESE, représentant suppléant, de la commune de Mervent au sein du GIP Géo Vendée, pour voter favorablement à l'adoption du présent avenant lors de l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée.

11 – Délibérations et questions diverses :

Classification des installations assainissement non collectif

➤ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le document envoyé par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée concernant le bilan annuel communautaire du service public assainissement non collectif – exercice 2025 pour Mervent. Il en ressort que 524 installations ont été contrôlées en 2025, mais que seulement 216 sont conformes ce qui représentent un pourcentage de 41.2% installations conformes.

Borne électrique chez un administré

➤ Monsieur le Maire a été sollicité par un administré qui va disposer d'un véhicule électrique mis à disposition par son entreprise, et demande si la commune accepterait d'installer une borne de recharge électrique sur la façade de sa maison. Après discussion, il a été décidé de donner un avis défavorable à sa demande.

Référent Sycodem

➤ Monsieur le Maire fait lecture du courrier envoyé par le Président du Sycodem Sud Vendée qui demande à chaque commune membre de désigner un élu référent « déchets » et un suppléant afin de renforcer les échanges entre les syndicats, les communes et les habitants en matière de collecte, de prévention et de gestion des déchets. Monsieur le Maire se propose d'être référent.

Recensement de la population

➤ Un recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2027 au 20 février 2027. Lors de ce recensement, 3 agents recenseurs doivent être désignés, avec leur accord, auprès de la population. Un appel aux volontaires est lancé pour effectuer le recensement contre rémunération.

Office de Tourisme

➤ Monsieur le Maire informe que l'Office de Tourisme de Mervent a pris possession des lieux dans l'ancien local de la fleuriste, rue de l'Eglise, et a débuté son activité mardi 07 juillet 2026.

Trail du Préfou 2027

➤ Monsieur le Maire a reçu une demande du SAF « Sport Athlétique Fontenaisien » qui souhaite organiser le dimanche 30 mai 2027 une manifestation sportive et touristique intitulée « Trail du Préfou 2027 » ; affaire à suivre.

Demande de la CMCAS « Caisse Mutuelle Complémentaire d'Activités Sociale »

➤ Le président du CMCAS Loire-Atlantique Vendée possède un gîte au cœur de la forêt de Mervent et souhaite organiser un événement musical sur leur site en mai ou juin 2027. Monsieur le Maire va se rapprocher de Monsieur Julien DELAPORTE, président, pour en savoir davantage.

Fête de la musique

➤ Monsieur Stéphane BONNEAU demande au Conseil Municipal leur impression sur le déroulement, les artistes et la fréquentation de la fête de la musique. Avis positifs.

Feu d'artifice du 13 juillet

➤ Monsieur le Maire informe que le feu d'artifice du 13 juillet va être annulé et reporté ultérieurement dans l'année, au vu des conditions météorologiques. Une réunion va être programmée prochainement pour trouver une date de report.

Repas Moules Frites du samedi 22 août

➤ Une réunion se tiendra en mairie lundi 13 juillet à 10h00 pour échanger sur la préparation de la soirée moules/frites du samedi 22 août.

Tarifs de remplacement de la vaisselle et du matériel communal de la salle des Doves

➤ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la vaisselle et le matériel communal sont mis à disposition des utilisateurs de la salle des Doves et qu'il convient de facturer à l'issue de la manifestation, la vaisselle cassée ou perdue ainsi que le matériel endommagé.

Pour se faire, il propose de fixer un tarif de remplacement pour chacun des articles de vaisselle et du matériel.

MATERIEL	TARIFS	MATERIEL	TARIFS
FOURCHETTES	2 €	LOUCHES INOX	5 €
COUTEAUX	2 €	OUVRE-BOITE	30 €
CUILLERES A DESSERT	1 €	GOUPILLON	2 €
CUILLERES A CAFE	1 €	SPATULES	3 €
ASSIETTES PLATES	2 €	GRANDES CUILLERES A SERVICE	4 €
ASSIETTES A DESSERT	2 €	LIMONADIER	5 €
VERRES A VIN D'HONNEUR 13 CL	1 €	LEGUMIERS	12 €
VERRES 20 CL	1 €	THERMOS	15 €
FLUTES 14 CL	2.50 €	GASTROS 100 MM	19 €
VERRES A PIED 16 CL	2 €	GASTROS 150 MM	25 €
TASSES A CAFE	2 €	COUVERCLES GASTROS	10 €
SOUCOUPES	2 €	CASSEROLE INOX Ø 24 CM	30 €
COUPELLES	2 €	CASSEROLES INOX Ø 18 CM	20 €
PICHETS EN VERRE	5 €	COUVERCLES INOX Ø 28 CM	10 €
CORBEILLES A PAIN	6 €	FAITOUT ALU 8 L	40 €

MATERIEL	TARIFS	MATERIEL	TARIFS
PLANCHES A DECOUPER	20 €	MARMITE 17 L	60 €
PLANCHE A COUPER LE PAIN	22 €	GRILLES POUR LE FOUR	7 €
PLATEAUX	6 €	PLAQUES A PATISserie	15 €
COUTEAU A PAIN	6 €	DESSOUS DE PLAT	4 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ Approuve les tarifs de remplacement des articles de vaisselle et du matériel tels que figurant dans la liste ci-dessus.

✎ Dit que les tarifs seront appliqués en cas de casse, de perte ou de détérioration constatée lors de l'état des lieux de sortie.

La séance est levée à 00h00

Prochaine réunion de conseil : vendredi 18 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Monsieur René-Louis COLAS

Le Maire,
M. Joël BOBINEAU